



ENER'MAG

TERRITOIRE **NORD & OUEST**

Le futur parc éolien de Derval

Le futur parc éolien dit de la Croix-Guingal, qui comptera 8 éoliennes sur la commune de Derval (Loire-Atlantique) a obtenu son autorisation unique le 1er juillet 2019. Il est également lauréat du troisième appel d'offres gouvernemental* qui permet de fixer son tarif d'achat pendant la durée d'exploitation.

Ce projet résulte d'un travail d'équipe sur le long cours. En effet, c'est durant l'été 2012 que le site a été identifié et que les premiers contacts avec la mairie ont été pris. D'un strict point de vue environnemental, ENERTRAG met un point d'honneur à ce que ses parcs soient le mieux insérés possible et s'appuie pour ce faire sur des études et expertises (écologiques, paysagères, acoustiques et techniques) qui évaluent les effets de leur implantation pour les réduire au maximum (selon le principe «Eviter/Réduire/Compenser»).

Grâce à ce nouveau parc, modèle du genre par son intégration, la commune de Derval qui a toujours soutenu le projet et montré sa détermination, peut se prévaloir de son engagement dans la transition énergétique et la reconquête de la biodiversité.

Sa mise en exploitation pourrait être envisagée pour 2021, soit 9 ans après le lancement du projet.

* Pour information et pour rappel, en matière d'éolien terrestre, le gouvernement prévoit de lancer deux appels d'offres par an dès 2020, avec une capacité totale de 1,8 GW en 2020, puis 2 GW par an.



86 éoliennes développées et installées

187 MW de puissance installée

308 millions KWh produits (par an)

149 000 habitants (conso électrique)

Exploitation pour des tiers

Depuis le mois de mars, ENERTRAG exploite pour son client Allianz les parcs de Bois Guillaume (Roye), Sole du Bois (Achiet-le-Grand), et depuis le mois de juin les parcs de Les Treize (Frévent) et Quatre Buissons (Ivergny), soit l'équivalent de 40 MW supplémentaires exploités pour le compte de tiers.



En bref

Enertrag a mandaté la société Résonances pour concevoir et animer la concertation sur le **projet éolien normand des 4 chemins (Occagnes dans l'Orne)**.

Le **parc éolien de Fricamps** est en construction depuis cet été. ENERTRAG est présent toutes les semaines sur ce chantier de trois éoliennes pour accueillir les riverains. Les voiries et plateformes sont finalisées, la société ENERCON débute le montage des mâts en béton fabriqués à l'usine voisine de Compiègne.

Soucieux de l'acceptabilité de ses projets, le **parc éolien du Val d'Aumont sur la commune d'Hornoy-le-Bourg dans la Somme** bénéficiera également d'un accompagnement par une société spécialisée dans la concertation.

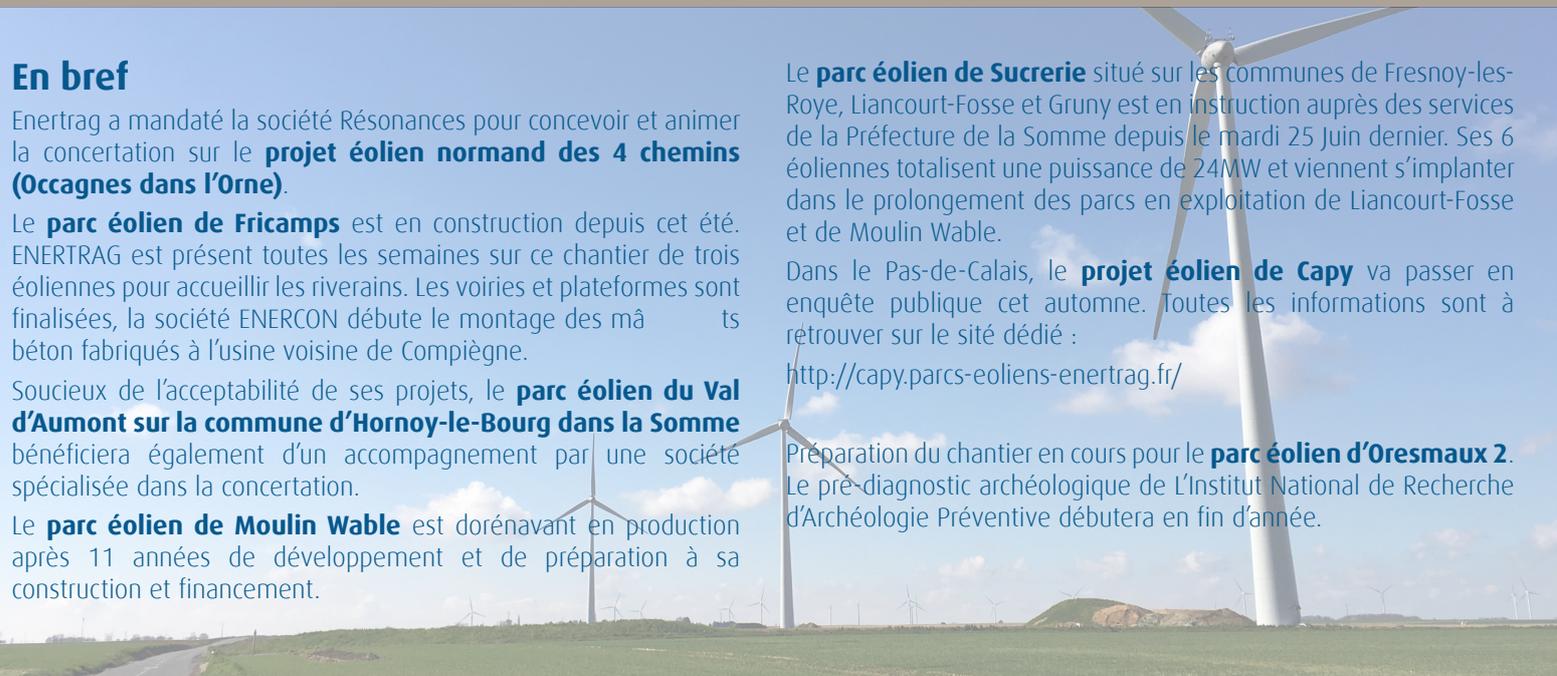
Le **parc éolien de Moulin Wable** est dorénavant en production après 11 années de développement et de préparation à sa construction et financement.

Le **parc éolien de Sucrierie** situé sur les communes de Fresnoy-les-Roye, Liancourt-Fosse et Gruny est en instruction auprès des services de la Préfecture de la Somme depuis le mardi 25 Juin dernier. Ses 6 éoliennes totalisent une puissance de 24MW et viennent s'implanter dans le prolongement des parcs en exploitation de Liancourt-Fosse et de Moulin Wable.

Dans le Pas-de-Calais, le **projet éolien de Capy** va passer en enquête publique cet automne. Toutes les informations sont à retrouver sur le site dédié :

<http://capy.parcs-eoliens-enertrag.fr/>

Préparation du chantier en cours pour le **parc éolien d'Oresmaux 2**. Le pré-diagnostic archéologique de L'Institut National de Recherche d'Archéologie Préventive débutera en fin d'année.





Inauguration du parc de Godelancourt

Le 14 septembre dernier, une journée de fête pour petits et grands a été organisée pour inaugurer le parc de Godelancourt (Aisne). Les habitants de la commune sont venus découvrir ou revoir les 7 éoliennes capables de produire près de 40 millions de KWh pour alimenter environ 17 000 personnes (chauffage compris).

A proximité de ce parc, ENERTRAG et l'association la Roselière, gestionnaire de la Réserve Naturelle Nationale de Vesles-et-Caumont, ont ensemble aménagé un site dédié aux Guêpiers d'Europe, espèce protégée : des arbres ont été plantés à côté de la façade de nidification pour répondre au besoin de chasse et de parade nuptiale. Une mare et une bande enherbée ont été créés pour favoriser la présence des insectes prisés par les Guêpiers.

LE GUÊPIER D'EUROPE



Crédit photos : Jean-Paul LEAU - LPO 89



63 éoliennes développées et installées

134 MW de puissance installée

294 millions KWh produits (par an)

142 000 habitants (conso électrique)



Installation d'un mât de mesure sur la commune de la Romaine

Le projet éolien de la Romaine (Haute-Saône) se situe exclusivement sur des parcelles communales au sein de la forêt d'exploitation de Talmay. Le mât a donc été implanté dans une zone prévue dans le plan de coupes du bois tel que convenu avec L'Office National des Forêts (ONF).

Un panneau explicatif a ainsi été installé pour permettre aux habitants de s'informer sur le projet et sur l'utilité du mât de mesure, notamment pour l'étude des vents et de l'activité des chauves-souris au niveau de la zone d'implantation.

Projet éolien du Haut des Bois

Les études de faisabilité terminées, ENERTRAG a souhaité développer l'implication des habitants de la commune d'Aigremont (89) et du territoire en initiant son premier processus de concertation préalable.

En avril 2019, un dossier d'information a été mis à disposition sur le site internet dédié et en mairie afin de présenter à l'ensemble des riverains l'orientation du projet ainsi que les conclusions des premières études réalisées. Après avoir pris connaissance du projet et de ses enjeux, le public a été invité à donner son avis et ses suggestions avant finalisation du dossier.

Durant l'ensemble de cette démarche, ENERTRAG s'est fait accompagner par la société indépendante **ELAN Energies Nouvelles** spécialisée dans le dialogue territorial et les énergies renouvelables, chargée de recueillir et synthétiser les contributions du public et de veiller au bon déroulement de cette concertation.

Plus d'informations sur le site :

<http://haut-des-bois.parc-eoliens-enertrag.fr/>



Dernière ligne droite pour le parc éolien de Lacaune

La construction de la deuxième phase du parc éolien de Lacaune continue. Les accès, plateformes ont été créés pendant le printemps et le début de l'été. Après les terrassements, les premiers coulages de fondations ont été réalisés. Les livraisons des éoliennes sont en cours. Le parc sera inauguré début octobre.



Crédit photos : Jean-Dominique LAMY

Lancement des études pour le projet éolien de La Vallée des Vignes

Des études environnementales approfondies sont en cours depuis mars 2019 sur la commune de Saint-Pardoult (Charente-Maritime) où est envisagé le projet éolien de la Vallée des Vignes. Elles ont pour objectif d'évaluer les éventuels effets du projet sur l'environnement, l'avifaune et les chiroptères, lesquels seraient alors compensés par des mesures environnementales.

Pour ce projet, une étude spécifique est actuellement menée sur deux espèces protégées d'oiseaux : l'Oedicnème criard (photo à droite) et l'Outarde canepetière. Bien que leur présence n'ait pas été relevée aux abords de la zone d'étude, mais dans les secteurs avoisinants à moins de 20km, ENERTRAG a fait le choix de cette expertise pour bien s'assurer de la qualité des données qui seront communiquées lors du dépôt de l'Autorisation Environnementale.

En attendant la fin de ce cycle exploratoire prévu pour le printemps 2020, les habitants sont tenus régulièrement au fait de l'avancement du projet grâce à des lettres d'informations qu'ENERTRAG leur fait parvenir.



37 éoliennes développées et installées

69 MW de puissance installée

110 millions KWh produits (par an)

53 000 habitants (conso électrique)



Crédit photo : EXEN

Un micro pour les chauves-souris

Le second projet éolien de la société ENERTRAG sur les communes de Château Garnier et La Chapelle Bâton (Vienne) est désormais lancé. Les écologues du bureau d'études environnementales EXEN, mandaté par ENERTRAG, sillonnent depuis le début du mois d'avril 2019 ce nouveau site qui jouxte le parc éolien dit des Quatre Vents.

Deux enregistreurs à ultrasons ont été installés pour une durée de 7 mois, dans les haies et boisements. Ces derniers enregistrent en continu l'activité des chauves-souris passant à proximité. Les données relevées seront ensuite analysées et permettront de déterminer quelles sont les espèces présentes et leur utilisation de la zone d'étude (chasse, déplacement...).

L'étude des chauves-souris, associée à celles de la flore et des oiseaux, rendront ainsi possible l'identification des emplacements les plus propices à l'installation d'éoliennes.



En bref

L'enquête publique du **parc éolien de la Vallée** situé sur la commune des Eduts va avoir lieu du 21 août au 20 septembre. Elle permettra à tous les habitants de la commune et des communes limitrophes de s'exprimer.

Les mâts de mesure de vent des **projets éolien de Sommières, Plaisance, Pleuville et Payroux** sont en cours d'installation. Ils seront en place pendant une durée de 15 mois.

ACTUS DE LA PROFESSION



L'hydrogène, une énergie d'avenir

ENERTRAG produit en Allemagne de l'hydrogène depuis 2011 par électrolyse en utilisant l'électricité propre (parcs éoliens, biomasse, solaire). Cette technologie est actuellement en pleine expansion et largement relayée par le « plan hydrogène » gouvernemental de 2018, soit un modèle énergétique neutre en carbone.

Elle offre notamment des solutions de mobilité « Zero CO2 » (moteurs électriques à pile à combustible) compétitives et ouvre la voie aux techniques de stockage de l'électricité qui répondent à une vraie nécessité industrielle. L'hydrogène pourrait représenter 18% de la consommation énergétique à horizon 2050 contre à peine 2 à 3% aujourd'hui.

Ce marché gigantesque pourrait générer 150 000 emplois en France, de quoi motiver l'accompagnement de la filière par les politiques publiques. ENERTRAG travaille actuellement avec des collectivités et des industriels sur le développement de solutions de mobilité propre pour réduire l'empreinte carbone des procédés industriels.



« 25 ans que nous protégeons l'avenir »

Les 16 et 17 octobre prochain, la 10e édition du Colloque National Éolien, évènement majeur des acteurs du secteur éolien terrestre et off-shore en France, aura lieu au Parc Floral de Vincennes. Les élus et journalistes pourront bénéficier d'entrées gratuites sur inscription pour venir rencontrer les développeurs et exploitants de parcs. De nombreuses conférences seront organisées pendant 2 jours.

ENERTRAG sera partenaire de l'évènement et vous accueillera sur son stand n° 66. Les différentes activités d'ENERTRAG y seront présentées (développement, exploitation, inspection, maintenance, expertise technique, stockage d'hydrogène et énergie photovoltaïque).

Informations et inscriptions :

www.colloque-national-eolien.fr

Une meilleure répartition territoriale des impôts et taxes

ENERTRAG contribue à l'Imposition Forfaitaire sur les Entreprises de Réseaux, taxe perçue au profit des collectivités territoriales et de leurs EPCI (intercommunalités). L'IFER concerne les entreprises exerçant notamment leur activité dans le secteur de l'énergie éolienne, en particulier les installations dont la puissance est supérieure ou égale à 100 KW.

Le tarif annuel d'imposition forfaitaire est de 7 570 €/MW de puissance installée et est revalorisé chaque année. Jusqu'à présent, certaines communes d'implantation n'avaient pas la garantie de recevoir une part de cette imposition car le régime fiscal de l'EPCI ne le permettait pas. Dans un tel cas, le produit de l'IFER bénéficiait principalement au département et à l'EPCI.

La répartition de cette imposition a été redéployée en 2018 par un amendement au projet de loi de finances pour 2019. Celui-ci établit, quel que soit le régime fiscal de l'intercommunalité, que **les communes d'implantation d'éolienne(s) reçoivent 20% du montant de l'IFER** perçu sur leur territoire, tout en leur laissant la possibilité de délibérer pour limiter cette part au bénéfice de l'intercommunalité.

Créer de la valeur avec l'énergie solaire

Forte de son expérience acquise dans le photovoltaïque avec 70 Mwc de projets autorisés (dont 55 Mwc actuellement en production) et 149 Mwc de projets exploités en joint-venture (ou co-entreprise), ENERTRAG poursuit son activité solaire.

Afin de préserver au maximum les terres agricoles et les zones propices à la biodiversité, ENERTRAG privilégie les terrains dits « dégradés » ou artificialisés tels que terrains pollués, friches industrielles, délaissés ferroviaires, routiers et aéroportuaires, zones d'activités inconstruites ou abandonnées, anciennes mines, carrières ou décharges.

Parallèlement, ENERTRAG développe des projets innovants en misant sur l'agrivoltaïsme et apporter ainsi aux éleveurs une solution qui améliore durablement l'élevage tout en générant de l'énergie. ENERTRAG poursuit également ses efforts d'innovation en développant des projets intégrant de l'auto-consommation et de la production d'hydrogène renouvelable. La centrale solaire produit ainsi de l'électricité pour vos usages directs, pour l'injection dans le réseau et du carburant pour vos véhicules à hydrogène.



Si vous souhaitez valoriser votre foncier et produire de l'énergie renouvelable et délocalisée, n'hésitez pas à nous contacter.

L'exploitation des parcs éoliens terrestres bientôt certifiée ISO

Après ENERTRAG Windstrom Allemagne qui a obtenu la certification ISO 9001, le service Exploitation d'ENERTRAG France s'est lancé dans l'obtention de cette certification.

Le portefeuille de parcs éoliens français gérés par ENERTRAG est en croissance continue, notamment avec l'obtention de nouveaux contrats auprès de gros clients pour la gestion de parcs construits par des tiers. Fournir un service conforme aux exigences de ces gros clients dans les plus brefs délais, au moindre coût, bien documenté, sans oublier la conformité aux exigences légales, est d'une importance vitale pour le service exploitation.

Avec l'ISO 9001, ENERTRAG renforcera son statut d'exploitant de

confiance avec la mise en place d'une démarche qualité et de satisfaction client. Cette certification permettra une meilleure maîtrise de notre organisation et de nos processus, dans une démarche d'amélioration continue. L'ISO 9001, reconnue au niveau international, sera également un avantage concurrentiel.

Le projet se déroulera jusqu'à l'été 2020 avec le support du cabinet de consulting ASA conseil pour le diagnostic initial, le cadrage du projet de certification, l'accompagnement opérationnel, la formation de l'équipe, et l'audit « à blanc ». Les principales étapes seront l'identification des processus majeurs et des processus supports, la définition d'une politique Qualité avec des objectifs, la définition de la structure de la documentation, la définition d'indicateurs pour mesurer la qualité, une revue de direction et enfin l'audit de certification.

Toujours plus de dialogue et de concertation

Afin de renforcer l'acceptabilité sociétale de ses projets éoliens et de veiller à leur bonne intégration dans le territoire, ENERTRAG a créé début 2019, une cellule « Concertation et Dialogue Territorial ».

L'objectif est de travailler le plus en amont possible à l'information et à l'adhésion des parties prenantes locales, de les faire participer activement sur toutes les thématiques d'un projet, pour identifier les points de convergence et éclairer les choix d'ENERTRAG.

Différents processus de dialogue et de concertation existent : de la

concertation préalable avant dépôt de la demande d'autorisation, à l'animation d'ateliers de travail (COPIL) au cours de la phase de développement, en passant par le porte-à-porte pour sonder l'opinion.

A noter enfin qu'ENERTRAG est signataire de la Charte des collectivités et des professionnels de l'éolien (Amorce/Cléo), qui a pour objectif d'associer les collectivités locales aux projets éoliens le plus en amont possible de leurs études et s'engage ainsi à mettre en place un développement concerté tout au long des différentes phases d'un projet.